

Le parcours de formation d'une femme primo-arrivante allophone dans la région Centre-Val de Loire

Pour faciliter leur parcours, il est recommandé que les primo-arrivantes participent à des cours de français et s'inscrivent à certains services publics lorsque possible (Caf, Pôle emploi...) avant leur régularisation administrative.

OUVERTURE DES DROITS

à la formation, mais aussi des droits sociaux (RSA, APL, etc.), administratifs (ouverture d'un compte bancaire, inscription Pôle emploi etc.) à la santé, au logement social, au travail etc...

POURSUITE de l'accompagnement social

par une association de solidarité opératrice ou non de l'État, un CCAS, un CIAS, ou encore par le CIDFF.

RÉGULARISATION de la situation administrative.

Obtention d'un titre de séjour, du statut de réfugiée ou de la protection subsidiaire.

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Dépôt d'un dossier auprès des différents bailleurs sociaux. Durée moyenne d'attente pouvant aller jusqu'à plusieurs années.

ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET/OU AU LOGEMENT

Accès à l'hébergement possible via des dispositifs de droit commun ou spécifiques, ou grâce à la mobilisation citoyenne. Accès au logement possible via des dispositifs intermédiaires ou l'accès à un logement privé. Présence de freins liés à la tension de l'hébergement d'urgence et du marché du logement.



VISITE D'ACCUEIL de l'OFII

Présentation et signature du CIR avec l'OFII. Test de compréhension et d'expression écrite/orale par le CRIA. Selon les résultats, orientation vers une liste d'attente pour accéder aux formations linguistiques et civiques du CIR. Délai moyen d'attente pour les formations allant de plusieurs semaines à plusieurs mois.



MOBILITÉ

Développement de nouvelles pratiques en mobilité telles que l'utilisation des transports en commun locaux et régionaux, ou du vélo. Inscription éventuelle dans une auto-école solidaire, en vue de passer le code et le permis par le biais d'une formation adaptée à son niveau de langue. Recours possible à des conseiller-ères en mobilité.



GARDE D'ENFANT

Anticipation de la recherche d'un mode de garde, dans la perspective d'assister aux formations du CIR. Orientation vers une offre adaptée, en lien avec la CAF et la municipalité. Enjeu d'autant plus fort pour les mères monoparentales.

DÉMARCHES SANTÉ

Demande de carte vitale. Orientation vers une MPS pour rencontrer divers professionnels de santé (physique, mentale, maternelle et infantile, sexuelle et reproductive etc.). Bilan médical global, et enclenchement éventuel d'un suivi ou d'autres démarches (ex : reconnaissance travailleur.euse handicapé.e). Recours à l'interprétriariat possible via l'ARS, mais limité.



CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

Accompagnement par des SPEI tels que le Pôle emploi ou la Mission Locale, des associations d'accompagnement global ou d'insertion (Kodikio, Le Relais etc.) ou à la marge par la Région via le Visa+ Parcours vers l'emploi (niveau B2 recommandé). Familiarisation avec les principes (égalité salariale, protection des discriminations etc.), codes (CV, lettre de motivation etc.), statuts (salarié.e, entrepreneur.euse etc.) et contrats (CDD, CDI etc.) du monde professionnel français.



FORMATIONS DE LA RÉGION

Orientation vers les formations Visas Libres Savoirs, des formations courtes et gratuites de tous niveaux de langue confondus, utiles pour accéder à l'emploi.



RENCONTRE avec un-e coordinateur-ice

du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) au niveau local (Mission Locale ou Maison de l'emploi) afin d'accéder à de l'information gratuite et des services de conseil et d'accompagnement en matière d'orientation professionnelle.



ORIENTATION VERS UN CRIA

pour l'évaluation et l'orientation vers d'autres cours de français, adaptés au niveau et au projet de vie. Les CRIA proposent également des services payants relatifs aux certifications de compétences en langue.



ATTESTATION de participation aux cours de français de l'OFII

à l'issue de la formation. Il est possible de faire une demande prise en charge de certification de niveau de langue auprès de l'OFII. Toute personne ayant effectué une formation linguistique via le CIR prétend à ce droit, mais doit en faire la demande pour l'obtenir.

LANCLEMENT DE LA FORMATION linguistique du CIR.

Niveaux de langue inférieurs à A1 : prescription obligatoire. Niveaux équivalents à A1 ou A2 : possibilité de formation complémentaire vers un niveau supérieur. Modules de formation de 100 à 600h. En moyenne les formations durent de 4 mois, à plus d'1 an et demi.

En lien avec le phénomène de déclassement professionnel connu par les primo-arrivantes, il est important de composer avec les aspirations de chacune

En lien avec les délais d'attente, risque de multiplication des démarches pour accéder à une formation

Toutes les personnes primo-arrivantes ne voient pas leur niveau de langue évalué



APPRENTISSAGE LINGUISTIQUE COMPLÉMENTAIRE

En fonction des besoins, il est possible de s'orienter vers une offre complémentaire : FLE à visée professionnelle, ateliers de conversation, programme OEPRE etc. Elle peut être portée par des acteurs variés ; salariés et bénévoles de structures associatives, centres sociaux-culturels, Éducation nationale, SPEI etc...



DÉCOUVERTE du milieu professionnel français

grâce à une première expérience en stage. Le stage peut s'inscrire dans le cadre d'une période de mise en situation dans le milieu professionnel (PMSMP) qui découle d'un travail d'orientation mené avec un SPEI.



FORMATION VERS L'EMPLOI

possible dès l'obtention d'un niveau de langue A2 via les services de droit commun, voir infra A2 pour les SIAE. Divers dispositifs existent tels que «Défi FLE», «Prépa métiers» et les programmes spécifiques pour les réfugiés.es comme «Hope» et «AGIR». L'accompagnement à la reprise d'étude est aussi envisageable pour les personnes bénéficiant d'un niveau B2 minimum.



DÉMARCHE DE VALORISATION des compétences professionnelles acquises dans le pays d'origine

en lien avec l'un des 6 espaces de validation des acquis (EVA) de la Région.

Face à de nombreux freins exprimés relatifs à la valorisation des compétences des primo-arrivantes, la Région et les organismes de formations travaillent à faciliter cet accès



ACCÈS À L'EMPLOI

pouvant passer par la signature d'un contrat de travail ou la création d'entreprise. Ouverture de droits spécifiques pouvant varier en fonction du statut occupé (cotisation retraite, protection liée à la couverture sociale ou mutuelle, droit de grève, liberté syndicale etc...)



INTÉGRATION structurelle, sociale et émotionnelle.

Installation pérenne, développement d'habitudes et de pratiques territoriales, implications dans les réseaux de diasporas, renforcement de la participation à la vie locale etc...

CONCEPTION GRAPHIQUE -> www.monsieurscribe.com

Les parcours de formation des femmes primo-arrivantes allophones, comme l'ensemble des parcours vécus par les personnes exilées, sont à la fois uniques et non linéaires. Ce parcours a donc fait l'objet d'un processus de simplification et de généralisation nécessaire afin de présenter les étapes clés concernant l'accès aux droits, la levée de freins périphériques et l'inclusion socio-professionnelle